

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 23 OCTOBRE 2007</p> |
|--|

1. SECRETARIAT: Mme Fleury se dévoue, sur proposition du Conseil d'Ecole, à assurer le secrétariat de cette séance.

2.MISSIONS DU CONSEIL D'ECOLE : le directeur propose la relecture du décret n°90-788 du 6 septembre 1990, qui définit le fonctionnement des écoles, notamment l'article 17, qui fixe les missions du Conseil d'Ecole. Il est précisé, entre autres :

« Sur proposition du directeur, le conseil d'école:

- établit et vote le règlement intérieur
 - établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
 - donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école
 - statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école
 - adopte le projet d'école
 - donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.
- En fin d'année scolaire, le directeur établit un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école. »

3.REGLEMENT INTERIEUR

Il sera bientôt remis à chaque élève; il devra être signé par l'enfant et par ses parents.

Il est conforme au règlement départemental établi par l'Académie.

Cette année, plusieurs changements y ont été apportés:

- Les portes de l'école sont désormais fermées à 8h30 et 13h30 en semaine et 8h45 le samedi. Un trop grand nombre de retards (entre 25 et 35 élèves) est chaque jour constaté et cela, malheureusement, perturbe le bon déroulement de la classe. Nous vous rappelons que tout retard sera comptabilisé; s'ils deviennent trop importants, les parents seront alors contactés.
- De plus, un relevé des absences est rigoureusement consigné: après des absences de 4 demi-journées non justifiées, l'enseignant prévient le directeur qui lui-même prévient son inspecteur de circonscription qui rappellera à l'ordre la famille.
- A partir de 16h30, les élèves ne sont plus sous la responsabilité de l'école. Toutefois, en cas d'absence imprévue des parents à la sortie, les enfants doivent revenir dans la cour pour être dirigés soit vers la cantine le midi ou la garderie le soir. Cette consigne a été donnée aux élèves par leur enseignant en début d'année, il serait néanmoins utile de la leur rappeler.

Nous rappelons aux parents qu'ils ne sont pas autorisés à rentrer dans l'enceinte scolaire sans autorisation d'un enseignant, d'autant plus en période de plan Vigipirate rouge.

Des médicaments ont été trouvés dans des cartables; il est strictement interdit d'en apporter en classe si cela ne rentre pas dans le cadre d'un PAI. Toute absence scolaire régulière telle que visite à un spécialiste (ex:orthophonie) peut aussi entrer dans le cadre d'un PAI.

Si les médicaments sont interdits à l'école, il en va de même pour d'autres objets comme des couteaux bien entendu mais aussi les téléphones portables, les bijoux...Les jouets restent autorisés tant qu'ils ne posent aucun problème.

3bis.R.A.S.E.D (Réseau d'Aide Scolaire aux Elèves en Difficulté).

Le réseau et ses missions sont présentés par Mme Magnier.

Cette aide spécialisée peut être demandée par l'enseignant ou l'élève.

Ce réseau est composé de trois professionnels:

- un maître E spécialisé dans la prise en charge des problèmes de langage oral, écrit et de mathématique.

-un maître G qui intervient sur des difficultés d'ordre affectif, relationnel, comportemental et

intellectuel.

-un psychologue scolaire qui est présent le mardi à l'école.

Ces spécialistes interviennent sur 8 écoles de la région ;vous pouvez les joindre au 01 30 65 34 53 ou 01 30 74 45 25. Un dépliant est à votre disposition à l'école.

4.PROJET D'AGRANDISSEMENT DES ECOLES

Le projet d'agrandissement de l'école élémentaire est lié à un projet communal d'ouverture de classes bilingues. Or une enquête effectuée par l'Inspection Départementale, basée sur le nombre d'élèves externés du Lycée International, suggère que le nombre d'enfants concernés (30 environ)est trop peu important pour envisager la création de sections internationales .De nouvelles discussions seront donc nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet. Il est à noter que de nouvelles considérations porterait sur une classe informatique mobile (constituée d'un groupe d'ordinateurs portables) plutôt que sur la présence d'une grande salle informatique. D'autre part, un réaménagement de la grande cour de récréation devrait être envisagé.

CANTINE

Mme Gorain anime un atelier « jeux de société »;Mme Dusseaux un atelier « arts plastiques ». Après les vacances, un atelier « allemand » sera ouvert: le mardi de 12h à 12h45 destiné aux CE2; le jeudi de 12h à 12h40 pour les CM1-CM2 et de 12h50 à 13h25 pour les CP-CE1.

La mairie songe à ouvrir un atelier « anglais ». A noter aussi la relance prochaine des cartes jeux (une carte sera distribuée à chaque enfant qui lui permettra l'emprunt de jouet).

L'association « Lire et faire lire » a été contactée pour un atelier « lecture » concernant plus particulièrement les CP-CE1, nous sommes en attente de volontaires.

Pour une meilleure optimisation des temps d'attente, il a été décidé de laisser les CP gérer leur passage à la cantine.

Suite au déclenchement intempestif d'une alarme incendie un midi, il a été constaté que l'évacuation était confuse; un exercice de sécurité sur le temps de la pause de midi sera donc bientôt organisé.

COOPERATIVE SCOLAIRE

Avoirs actuels:7 278 € (les chèques de début d'année n'ont pas encore été enregistrés).

Recettes de la kermesse: 2 802€ dépenses: 314€ (soit un bénéfice de 2 488 €)

Chaque enseignant reçoit 5 € par élève pour la classe et 15 € pour des projets collectifs (sorties, abonnement à des magazines, achat d'ouvrages, fournitures, etc.....).

CLASSES DE DECOUVERTE

Comme chaque année, les CP partiront en « classe poney »; de même, en Février, ils se rendront sur 2 journées à l'école de la campagne.

PROJETS EDUCATIFS

- du 12 au 18 avril aura lieu la semaine de la santé: brossage des dents (avec films et animateurs), concours de dessins (dont le thème sera: comment rester en forme toute la journée?), marche découverte parents / enfants le samedi après-midi....

- marché de Noël: 2 classes de CP (Mmes Dantan, Tauzy/Gonzalez) y tiendront un stand.

-exposition de « Fragonard et la baie de Saint Nom » pour les CM2.

-Mmes Dantan, Tauzy/Gonzalez ont un projet d'étude sur le tri des déchets.

- Mme Dusseaux s'occupe toujours de collecter les bouchons en plastique.

ANGLAIS EN CP/CE1

L'anglais devrait être enseigné dès le CE1 d'après les directives de l'Education Nationale. Mais, les enseignants habilités n'étant pas assez nombreux pour couvrir tous les CE1, l'Inspection Académique privilégie en priorité le cycle 3 (CE2, CM1 et CM2).

La mairie propose alors de prendre à sa charge le financement de l'enseignement de l'anglais en CE1 puis en CP (l'enseignante est disponible pour intervenir dès cette année).

M.l'Inspecteur Départemental refuse la mise en place de cet enseignement en CE1 en conformité avec les priorités académiques.

Si rien ne change la mairie songe à ouvrir un atelier « anglais » à la rentrée des vacances de Noël sous forme d'atelier cantine.

CONSEIL D'ÉLÈVES

En fin de trimestre, une élection de délégués de classe sera organisée dans les classes du cycle III. Seront élus dans chaque classe un président, un trésorier, un secrétaire. Ceux-ci se réuniront régulièrement participeront à la commission menu... Une solution sera trouvée pour y faire participer le cycle II.

RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS NATIONALES

En ce qui concerne les 6èmes, la moyenne des élèves qui étaient scolarisés l'an dernier à l'école Pasteur est de 76 % en français (quand la moyenne des collèges d'accueil- Feucherolles, Hauts-Grillet, Institut Notre-Dame- est de 71,5%) et celle de mathématiques est de 81,27% (78,55% pour les collèges d'accueil).

Les élèves de CE1 ont passé des évaluations en début d'année (ceci afin de discerner des problèmes dans la maîtrise de la langue et des maths pour une mise en œuvre d'un programme personnalisé) et ils en repasseront en fin d'année.

Le taux de réussite est de 90,4%

Il en est de même pour les élèves de CM2 dont le taux de réussite, pour l'épreuve 1, est de 92,8 % en Français et de 81,4 %.

RENCONTRES PARENTS-ENSEIGNANTS

En janvier, l'APE proposera aux parents et aux enfants une rencontre autour de la galette des rois un samedi à 11h45.

De plus, il est proposé une matinée « portes ouvertes » comme cela se fait déjà au collège de Feucherolles. Ceci afin de familiariser les nouveaux élèves avec leur nouvelle école en la présence de leurs parents. Cette visite pourrait se passer fin Juin lors d'un samedi libéré.

La proposition de remplacer le vendredi 9 Mai par le lundi de Pentecôte travaillé a été refusée par le conseil des maîtres. En effet, si ce changement intervenait, les élèves, qui sortent de 15 jours de vacances scolaires de Printemps, travailleraient 2 jours et auraient ensuite encore 5 jours de congé, ce qui nuirait, selon l'équipe pédagogique, aux apprentissages.